Département du **FINISTERE**
Arrondissement de **QUIMPER**
Commune de **TREMEOC**

DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 029-212902969-20260304-D202610-DE

Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de TREMEOC, pendant l'année 2026.

L'an deux mil vingt-six le quatre mars à 19 heures 00
Séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune de Tréméoc
Réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean L'HELGOUARC'H, Maire.
Étaient présents à la séance :
Jean L'HELGOUARC'H, Jeanne MOREAU, Pascal CLAISSE, Sonia BORDET, Daniel GOASGUEN, Nathalie LE GOFF, Xavier HENNEQUIN, Jean-Jacques UHEL, Yann BARON, Frédéric MAILLARD
Absentes excusées :
Béatrice CEVAER, Ol'ga DUCRET, Priscilla DEBRIX LECLERCQ
Date de convocation : 27 février 2026
Après avoir procédé à l'appel des présents, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.
Le Conseil peut donc valablement délibérer, la séance est ouverte.
Monsieur Xavier HENNEQUIN est nommé secrétaire de séance.

2026-10/ CESSION A TITRE GRATUIT D'UNE PARCELLE

Monsieur Pascal CLAISSE, adjoint à l'urbanisme, aux travaux et à l'environnement, présente le dossier.
L'Office Public de l'Habitat de Quimper Cornouaille (OPAC) sollicite la commune pour la cession à titre gratuit de la parcelle ZD 301 d'une contenance de 9m2.
Dans le cadre des aménagements du hameau de Kersourou le macrolot A appartenant à l'OPAC a été divisée.
La commune a été destinataire du plan de la division cadastrale.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE, à l'Unanimité,

- **D'accepter la cession à titre gratuit par l'Office Public de l'Habitat de Quimper Cornouaille (OPAC) de la parcelle ZD 301 du Hameau de Kersourou afin de la transférer dans le domaine public,**
- **Donner pouvoir à Monsieur le Maire de mener à bien l'ensemble des formalités liées à ces opérations,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer le ou les acte(s) authentifiant la présente décision, les frais d'acte étant à la charge de l'OPAC.**

Délibération rendue exécutoire
Télétransmise à la Préfecture le 5 mars 2026
Publiée ou notifiée le 5 mars 2026

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean L'HELGOUARC'H

